

Enquête accablante contre Jean Vanier sur des abus sexuels

Article rédigé par *Famille chrétienne*, le 24 février 2020

Source [Famille chrétienne] Les responsables de l'Arche ont dévoilé samedi 22 février les résultats d'une enquête indépendante sur leur fondateur, Jean Vanier, décédé en mai 2019. Il aurait usé de son autorité spirituelle pour perpétrer des abus sexuels sur au moins six femmes adultes et non-handicapées. L'enquête révèle par ailleurs que Jean Vanier aurait toujours été au courant des agissements du père Thomas Philippe, son père spirituel.

« *Parce qu'elles mettent en cause Jean Vanier et certaines représentations que nous avons des origines de L'Arche, les conclusions que nous vous rapportons aujourd'hui sont éprouvantes et vont heurter beaucoup d'entre nous* ». C'est ainsi que Stephan Posner et Stacy Cates Carney, responsables de L'Arche Internationale, ont annoncé samedi 22 février aux membres de cette fédération de communautés œuvrant pour les personnes handicapées les résultats de l'enquête initiée en juin 2019 sur Jean Vanier. Une enquête réalisée par un organisme externe et indépendant dans le but de faire la lumière sur certains témoignages mettant en cause le fondateur de L'Arche, ainsi que son lien historique au père Thomas Philippe qu'il désignait comme son père spirituel.

L'enquête révèle d'abord que des témoignages « *sincères et concordants portant sur la période 1970-2005 ont été reçus de six femmes adultes non handicapées [...] Ils indiquent que Jean Vanier a initié avec elles des relations sexuelles, généralement dans le cadre d'un accompagnement spirituel, et dont certaines ont gardé de profondes blessures.* » Selon les responsables de L'Arche, « *ces femmes, sans lien entre elles, rapportent des faits similaires, associés à un discours supposément spirituel ou mystique destiné à les justifier.* » Le rapport de l'enquête que FC a pu consulter explique que ces femmes « *sont différentes par leur origine géographique, leur âge, leur condition (célibataire, mariée, consacrée)* ». Pour les enquêteurs, les informations recueillies indiquent que Jean Vanier « *a outrepassé les limites qui sont attendues et nécessaires avec des personnes qui lui avaient accordé leur confiance* ». Sur la crédibilité des témoignages, l'équipe en charge de l'enquête a constaté que les victimes « *étaient dans une attitude d'humilité et dépourvues de haine ou de désir de vengeance* ».

L'enquête révèle par ailleurs que Jean Vanier aurait bien été au courant des agissements du père Thomas Philippe, décédé en 1993. Ce dernier avait été condamné par Rome en 1956 « *en raison de théories qualifiées de "fausses mystiques" et de pratiques sexuelles qui en découlaient* », rappelle la lettre des responsables de L'Arche. Celui qui était déjà le père spirituel de Jean Vanier avait alors reçu une peine de déposition, l'interdisant d'accomplir durant un temps tout ministère public comme privé, comme la célébration des sacrements, la direction spirituelle ou bien la prédication. Or, contrairement à ce qu'il avait pu affirmer de son vivant, « *Jean Vanier était pour l'essentiel informé des motifs du procès canonique et de la condamnation par l'Eglise en 1956 du père Thomas Philippe* ». Plus grave, « *Jean Vanier, encore un jeune homme à cette époque, était en lien étroit avec lui [...] et aurait partagé avec des femmes qui se décrivent comme consentantes par les sources convergentes auxquelles nous avons eu accès, certaines pratiques*

sexuelles dont le père Thomas Philippe était l'initiateur », écrivent Stephan Posner et Stacy Cates Carney qui insistent sur le fait qu'en dépit de l'interdiction explicite faite par l'Eglise, le père Thomas Philippe et Jean Vanier restèrent bien en lien après 1956.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)